

Extrait du compte rendu de la 224e réunion du Conseil de l'UEO (2 mai 1963)

Légende: Cet extrait de compte rendu de la 224e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), réuni le 2 mai 1963, communique la décision prise par le Conseil concernant la recommandation 83 sur l'état de la sécurité européenne et une force nucléaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ce sujet étant délicat et complexe, le Conseil convient d'informer l'Assemblée que la recommandation a été transmise à l'OTAN. En outre, le président du Conseil de l'UEO rappelle qu'un projet de réponse de la délégation du Royaume-Uni à cette recommandation vient d'être distribué sous la cote WPM (315).

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. [Extrait de compte rendu de la 224ème réunion du Conseil de l'UEO tenue le 2 mai 1963.] CR (63) 10. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1962, 01/05/1962-30/10/1963. File 202.413.09. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_224e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_2_mai_1963-fr-cb9fa41d-b787-436b-9dfo-9do2e196fba5.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

EXTRACT FROM MINUTES OF ^H 224 MEETING
 OF W.E.U. COUNCIL HELD ON 2 MAY 1963

CR(63)10

II QUESTIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

1. Textes adoptés par l'Assemblée
 (Doc. CR(63)9. III.2)

d) Recommandation No. 83 sur l'état de la
 sécurité européenne et une force nucléaire
 O.T.A.N.

Le PRESIDENT rappelle qu'un projet de réponse de la délégation britannique à cette Recommandation vient d'être distribué sous la cote WPM (315).

Après un échange de vues, et compte tenu de la matière extrêmement délicate et complexe qui fait l'objet de cette Recommandation, plusieurs délégations estiment qu'il y a lieu de se borner à répondre à l'Assemblée que la Recommandation No. 83 a été transmise à l'O.T.A.N. (cf. paragraphe 5 de la Recommandation).

Comme le rappelle le Président, cette communication a eu lieu à l'occasion de la réponse du Conseil à la question écrite No. 54 posée par M. Duynstee (cf. doc. C (63) 15).

Un projet de réponse rédigé dans ce sens sera incessamment distribué (doc. WPM (316)).

x

x

x

En conclusion, le PRESIDENT fait observer qu'il serait très souhaitable que les réponses du Conseil aux Recommandations encore en suspens puissent être envoyées à l'Assemblée avant la session qui débute le 4 juin, si possible vers le 20 mai au plus tard, même s'il n'existe pas d'obligation juridique en ce sens.